



Débat d'orientation budgétaire 2014

TABLE DES MATIERES

DES RESSOURCES FINANCIERES DE PLUS EN PLUS CONTRAINTES	5
I. UN CONJONCTURE ECONOMIQUE TOUJOURS ATONE	5
1. Une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) qui pourrait augurer une timide reprise de l'activité	5
2. Un taux de chômage qui continue à augmenter	6
3. Vers une convergence de l'indice des prix et des dépenses communales.....	7
II. DES PERSPECTIVES DE RECETTES DE LA VILLE SOUS CONTRAINTE	8
1. Des dotations de l'État en forte régression	8
4. Une progression des recettes fiscales limitée à celle des bases.....	9
5. Des produits des services indexés.....	13
6. Des financements bancaires plus aisés mais des marges élevées.....	13
7. Des produit de cessions pour optimiser les recettes.....	16
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS CONTRÔLE POUR ABSORBER LES CONTRAINTES IMPOSEES PAR L'ÉTAT	17
I. UNE MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES POUR CONTRER LES HAUSSES IMPOSEES PAR L'ÉTAT.....	17
1. Des péréquations imposées qui progressent toujours.....	17
2. Une masse salariale fortement impactée par les mesures réglementaires de l'État.....	18
3. Un impact significatif de la hausse de la TVA.....	19
II. LES INVESTISSEMENTS, PRIORITE BUDGETAIRE 2014	19
1. Requalification de la place des Coteaux du Bel Air.....	20
2. Construction du nouveau centre technique municipal	20
3. Préparation du déplacement de la déchetterie.....	21
4. Lancement de la phase III de la rampe des grottes	22
5. Fin des travaux de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE)	22
6. Couverture de court de tennis du Bel Air	23
7. Vidéo-protection	23
8. Fin des travaux du gymnase des Lavandières.....	24

9.	La programmation pluriannuelle d'investissement des principales opérations 2014-2015	25
LE DEVELOPPEMENT DURABLE		26
I.	LES DEPLACEMENTS	27
1.	Promouvoir les circulations douces	27
2.	Encourager l'usage du bus	28
3.	Développer la mobilité électrique.....	28
II.	L'ENERGIE ET LES FLUIDES	29
1.	Amélioration et mise aux normes des bâtiments.....	30
2.	Certificats d'Economie d'Energie	30
3.	Construction d'un nouveau CTM	31
4.	Construction d'une chaufferie biomasse et raccordement au chauffage urbain.....	31
5.	Modernisation des installations de chauffage.....	31
6.	Etudes d'optimisation de l'éclairage public	32
7.	La thermographie aérienne.....	32
8.	Programme local de promotion des économies de la ressource eau	32
III.	LA COMMANDE PUBLIQUE	33
1.	Insertion sociale	33
2.	Environnement.....	34
3.	Revente des biens obsolètes.....	34
4.	Acquisition de matériels fonctionnant avec des énergies propres pour les services municipaux	34
IV.	AGIR SUR LES DECHETS.....	35
BUDGETS ANNEXES.....		38
I.	BUDGET D'AMENAGEMENT DE L'ECO QUARTIER DE LA LISIERE PEREIRE	38
II.	BUDGET ASSAINISSEMENT	39
III.	BUDGET DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE.....	40



L'année 2014 verra la montée en puissance des deux grands projets d'aménagement de la Place des coteaux du Bel Air¹ et l'éco-quartier de la Lisière Pereire. Pour ce dernier, la démolition effectuée en 2013, permettra d'engager les travaux de VRD dès le début de l'année. Le niveau d'investissement est en conséquence prévu à un niveau élevé.

Le budget 2014 est également marqué par le poids des mesures mises en place par l'Etat et qui imposent de nouvelles dépenses à la Ville. Elles concernent notamment les hausses des charges salariales, l'augmentation de la TVA et la montée en puissance des péréquations.

Enfin, en matière de dotations et de subventions, l'Etat a confirmé la diminution de l'enveloppe destinée aux collectivités à hauteur de 1,5 milliard d'euros pour chacune des deux prochaines années.

Au global, la charge supplémentaire nette imposée à Saint-Germain-en-Laye en raison de ces dispositifs devrait se situer aux alentours de **1,6 millions** d'euros pour l'année 2014.

¹ Prochainement renommée par le conseil municipal

DES RESSOURCES FINANCIERES DE PLUS EN PLUS CONTRAINTEES

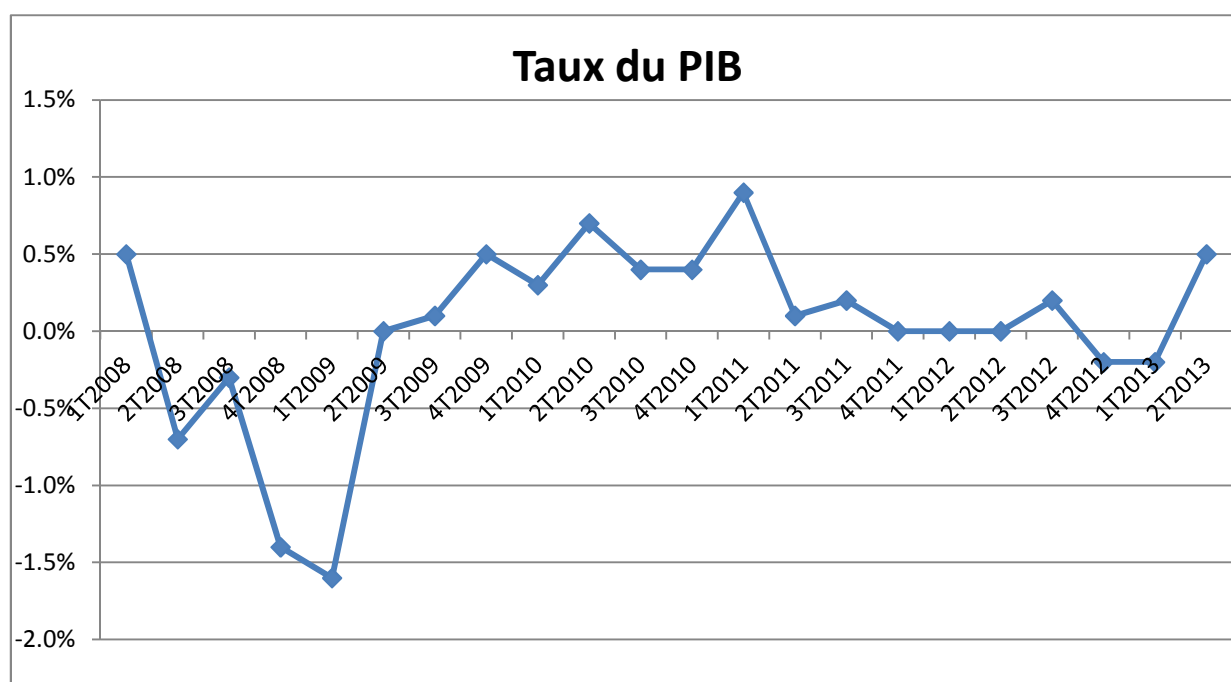
I. UN CONJONCTURE ECONOMIQUE TOUJOURS ATONE

1. Une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) qui pourrait augurer une timide reprise de l'activité

Après 2 trimestres consécutifs en négatif, l'indice a progressé de 0,5 % au 2^{ème} trimestre de cette année. Il s'agit de la plus forte hausse depuis le premier trimestre 2011. Les économistes veulent croire à un redémarrage progressif de l'activité.

Les perspectives pour la fin de l'année conduisent à une prévision d'évolution du PIB pour l'année 2013 aux alentours de +0,1 %, juste au dessus le l'année 2012 avec 0 %.

Les prévisions 2014² affichent une reprise à hauteur de +0,8 %, chiffre très proche de l'hypothèse de +0,9 % retenue par le gouvernement.



² Source : Les Echos

2. Un taux de chômage qui continue à augmenter

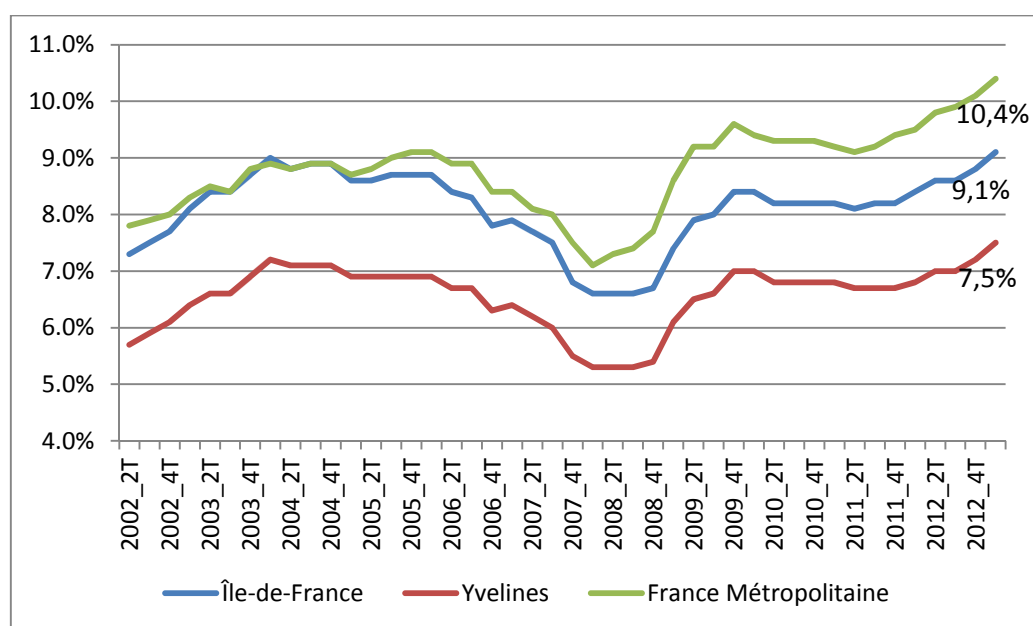
Le taux de chômage connaît une nette progression depuis mi-2012 pour atteindre 10,4 %³ en France au premier trimestre de cette année. Il a dépassé au niveau national les 10 % depuis la fin de l'année 2012. Il est pourtant à noter que le taux de chômage dans le département des Yvelines se dégrade moins vite, augmentant ainsi l'écart entre les deux courbes.

Ecart entre taux National et taux des Yvelines :

1^{er} trimestre 2011 : 2,4 %

1^{er} trimestre 2012 : 2,7 %

1^{er} trimestre 2013 : 2,9 %



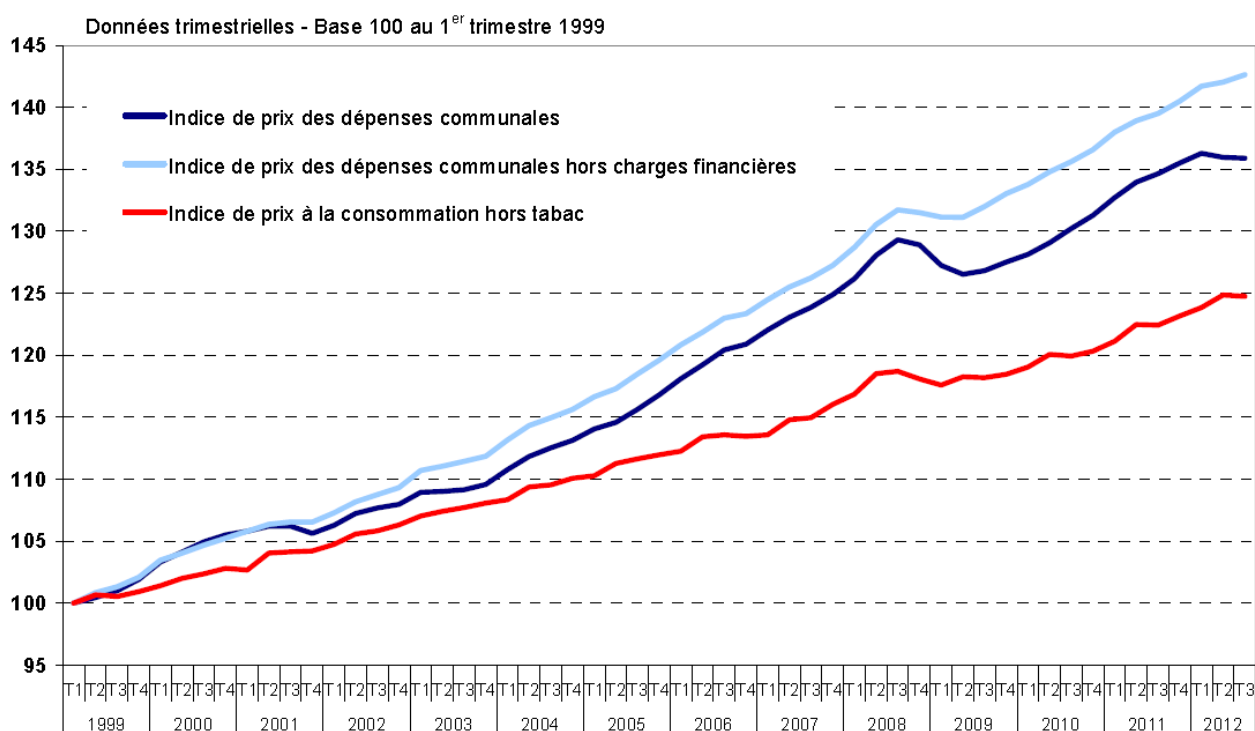
Source : INSEE

³ Source : Les Echos

3. Vers une convergence de l'indice des prix et des dépenses communales

La hausse des prix à la consommation s'établirait à +1,5 % en 2013 (après +2,0 % en 2012). En 2014, l'inflation serait légèrement plus faible, s'établissant à +1,3 %⁴.

Les dépenses des communes dites du « panier du Maire » ont progressé de 0,8 % plus vite que l'inflation entre les années 1999 à 2011 (+1,6 % pour l'inflation contre +2,4 % pour les dépenses communales). En 2012, on note un resserrement entre ces deux indices avec +2,1 % pour les dépenses communales, soit un écart de seulement +0,1 % par rapport à l'inflation.



⁴ Source INSEE

II. DES PERSPECTIVES DE RECETTES DE LA VILLE SOUS CONTRAINTE

1. Des dotations de l'État en forte régression

Le Gouvernement confirme sa volonté de faire participer les collectivités à la réduction des dépenses publiques par une contribution de 1,5 milliard d'euros en 2014.

Un nouvel effort d'1,5 milliard d'euros est prévu en 2015 et il n'est pas exclu que les collectivités territoriales soient encore sollicitées en 2016.

Il en résulte pour Saint-Germain-en-Laye la baisse des dotations et de l'État, la hausse des péréquations et l'accumulation de normes nouvelles malgré, en ce qui concerne ces dernières, un engagement de l'État de les maîtriser.

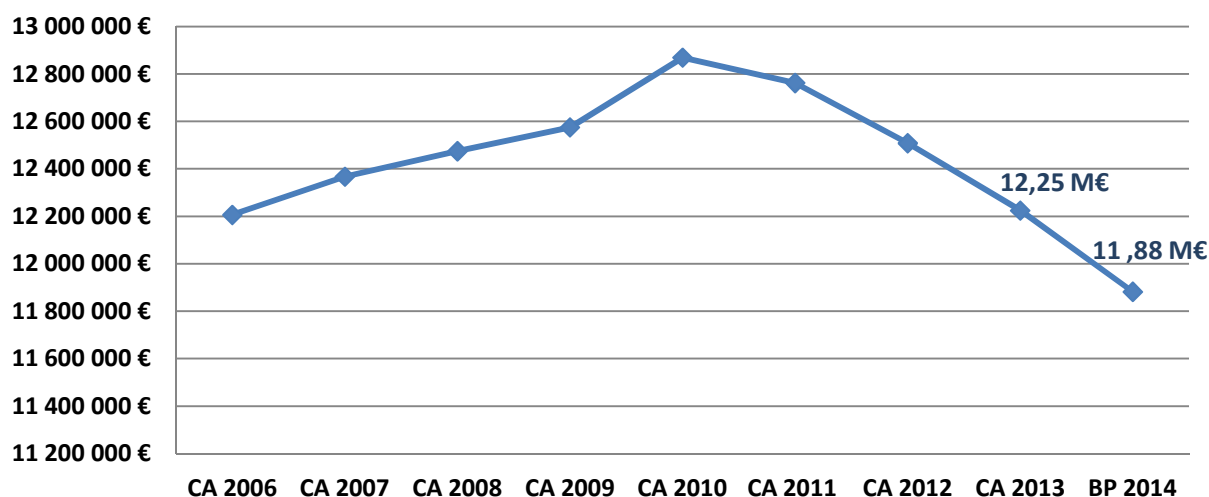
Ainsi, l'effort des collectivités porte, au sein de l'enveloppe normée, sur la dotation globale de fonctionnement. La baisse de 1,5 milliard d'euros représente 0,69 % des ressources réelles de fonctionnement des collectivités territoriales en 2012.

La répartition de l'effort entre blocs sera la suivante :

- Bloc communal : - 840 M€
- Département : - 476 M€
- Régions : - 184 M€

Afin de réduire les inégalités entre les territoires, le pacte prévoit une progression des dotations de péréquation en 2014. Ces dotations augmenteront de 119 M€ par rapport à 2013.

Evolution de la D.G.F. de la Ville



Compte-tenu de ces éléments, il paraît prudent d'anticiper une baisse de la DGF comme les trois années précédentes. En retenant une baisse de -2,8 % pour 2014, la Ville se placerait à un niveau inférieur à celui perçu au titre de l'année 2006 qui était de 12,21 M€.

4. Une progression des recettes fiscales limitée à celle des bases

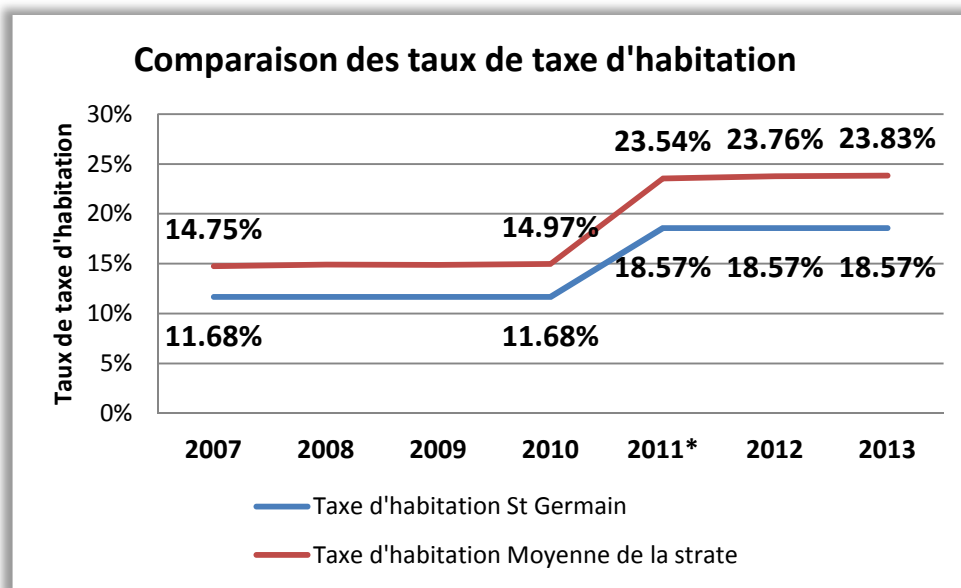
a. Pas de hausse des taux de fiscalité en 2014

Aucune hausse du taux de fiscalité n'est proposée en 2014, conformément à ce qui est appliqué depuis 2003, à l'exception de l'année 2011 en raison de la perte de la recette fiscale du SIAAP pour 861 K€ et la création de 80 berceaux de crèche pour 600 K€ en coût de fonctionnement.

L'hypothèse de hausse des bases fiscales est de 1,3 %.

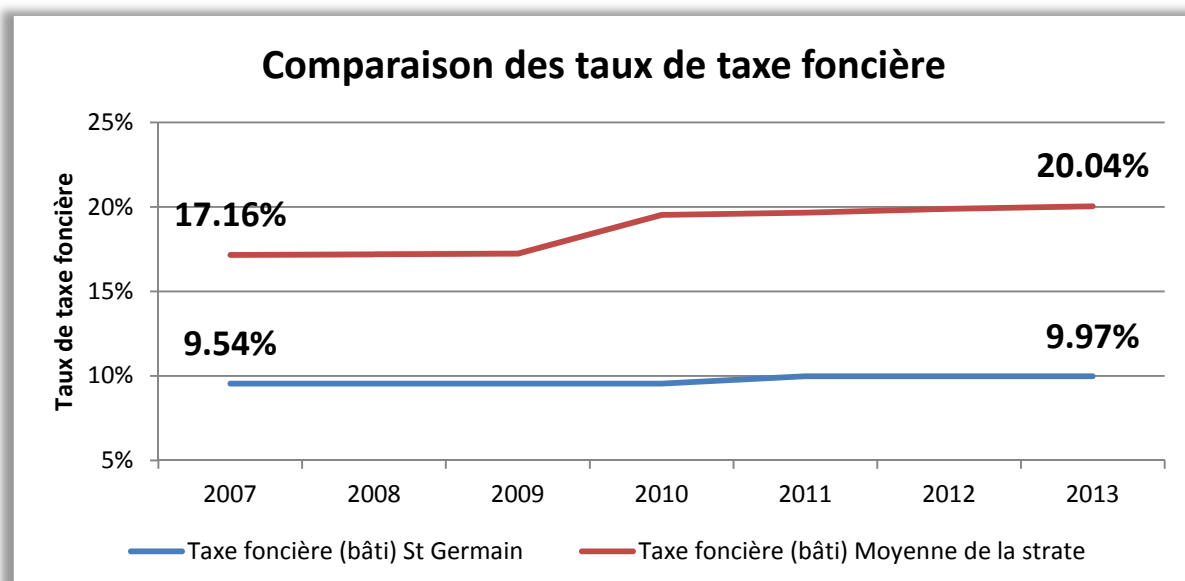
Concernant la fiscalité communale, la Ville est très bien positionnée par rapport à l'ensemble des communes de la même strate de population (20 000 à 50 000 habitants).

- Le taux de taxe d'habitation est en dessous de cette moyenne de 5,26 points :

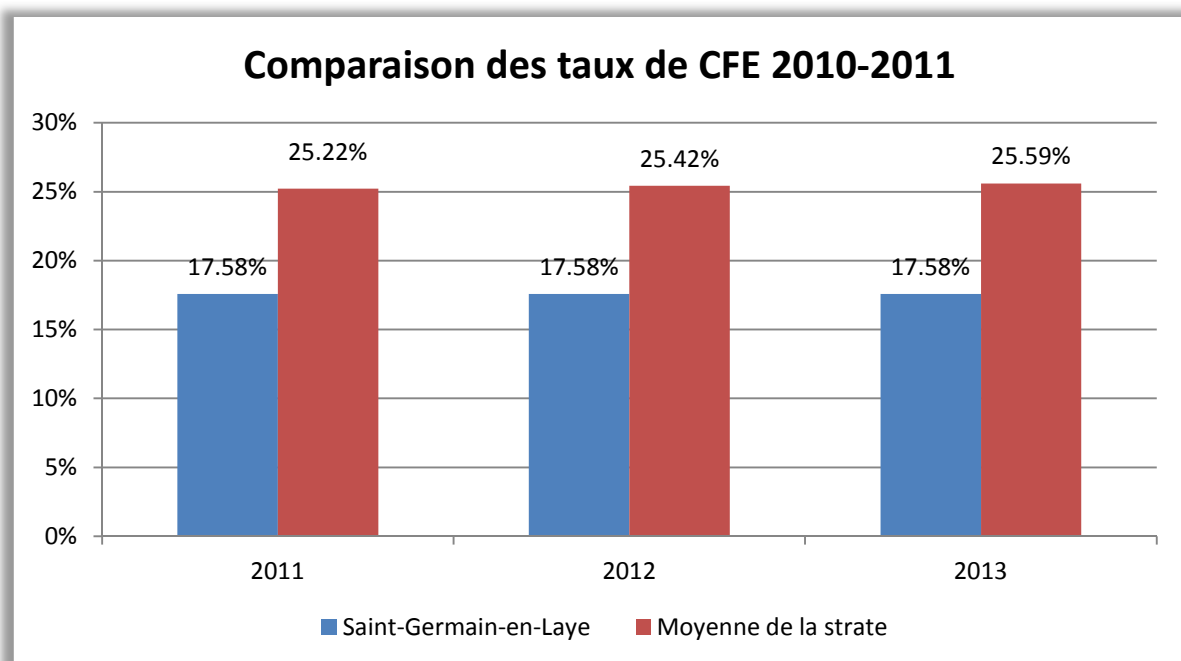


*2011 : Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, les Villes perçoivent désormais la part de taxe d'habitation dont disposait auparavant le Conseil Général.

- La taxe foncière est deux fois moins importante que la moyenne avec 10,07 points de moins :



- Il en va de même pour la fiscalité des entreprises qui est de 8,01 points en deçà de la moyenne de la strate :



b. Des abattements très favorables aux contribuables

Les abattements pour charge de famille (pour la taxe d'habitation) sont calculés à partir de la valeur locative moyenne (VLM).

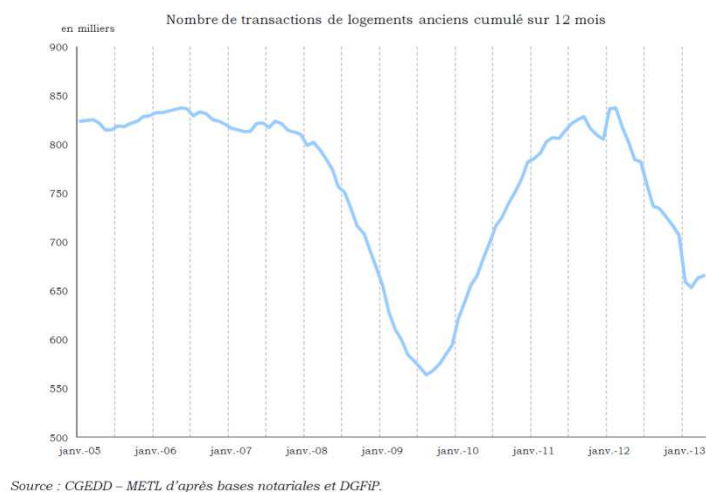
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
VLM	5 599 €	5 789 €	5 793 €	5 833 €	5 983 €	6 150 €

Cette évolution s'est faite sans modification de la politique d'abattement de la Ville, qui reste très incitative par rapport aux autres communes des Yvelines de la même strate⁵ :

Taxe d'habitation	Abattement général à la base	Abattement pour 1 ou 2 personnes à charge	Abattement pour 3 et + personnes à charge	Valeur Locative Moyenne 2012
Chatou		15%	25%	6 008 €
Conflans Ste Honorine	15%	10%	20%	5 365 €
Élancourt	15%	10%	15%	4 813 €
Guyancourt		10%	15%	4 651 €
Houilles	15%	15%	20%	4 680 €
La Celle Saint-Cloud		10%	25%	6 568 €
Le Chesnay	15%	15%	25%	5 555 €
Les Mureaux	5%	15%	15%	4 131 €
Maisons-Laffitte	15%	15%	25%	6 656 €
Mantes-la-Jolie	15%	10%	15%	3 980 €
Montigny-le-Bretonneux		10%	20%	3 791 €
Plaisir	10%	15%	20%	5 281 €
Poissy	15%	10%	15%	4 409 €
Rambouillet		15%	20%	5 125 €
Saint-Germain-en-Laye	15%	20%	25%	6 150 €
Trappes		10%	15%	3 255 €
Vélizy-Villacoublay	15%	20%	25%	4 476 €

c. Des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur une tendance ralentie en 2014

Evolution du nombre de transactions de logements anciens (national) :



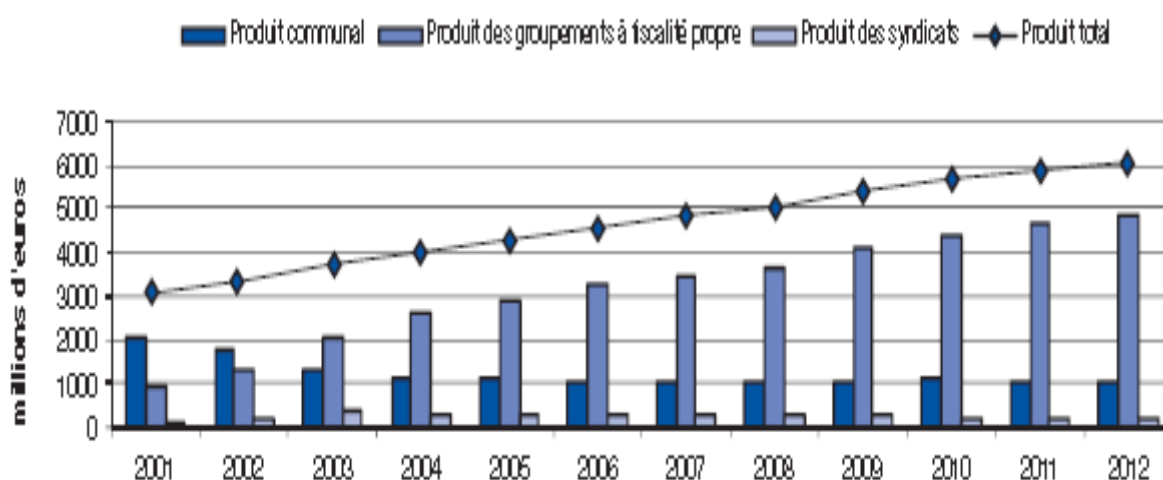
⁵ Source : Agence départementale de conseil aux communes et à leur groupement (adccg 78)

Après une baisse importante du volume des transactions immobilières depuis la crise de 2008, le nombre de transactions était remonté fin 2011 à un niveau « d'avant crise ». Depuis, une nouvelle baisse est intervenue. Après une remontée du nombre des transactions en 2011, l'année 2012 enregistre une nouvelle baisse qui devrait se répercuter sur les DMTO de la Ville en 2013.

Concernant Saint-Germain-en-Laye, les produits ont baissé de 17% en 2012 et devraient diminuer à nouveau aux alentours de 10 % pour l'année 2013. Dans ce contexte, il est proposé de retenir une hypothèse prudente en matière d'inscription budgétaire pour 2014 (2 M€).

d. Une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) très maîtrisée

En 2012, le produit de la TEOM au niveau national était de 6,09 Md€ contre 5,9 Md€, en hausse de 3 % par rapport à 2011. Plus des ¾ de ce produit ont été perçus par les groupements de communes (EPCI) :



Évolution des produits de la TEOM votés – niveau national

La moyenne de perception de la TEOM pour la state (20 à 50 000 habitants) est de 103 € par habitant alors que pour Saint-Germain-en-Laye le montant est de 78 € par habitant.

Après une petite baisse du taux en 2013, il n'est pas prévu de variation de ce taux (4,26 %) qui reste inférieur à celui de 2006 :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produits TEOM (€)	2 876 821	2 879 171	2 923 034	3 044 064	3 133 439	3 251 959	3 224 685	3 346 571
Taux	4,32 %	4,22 %	4,22 %	4,27 %	4,33 %	4,33 %	4,33 %	4,26 %

A titre de comparaison, le taux moyen de la strate de 20 000 à 50 000 habitants des Yvelines en 2012⁶ est de 5,7 % pour les communes isolées.

⁶ Source : Agence départementale de conseil aux communes et à leur groupement (adccg 78)

5. Des produits des services indexés

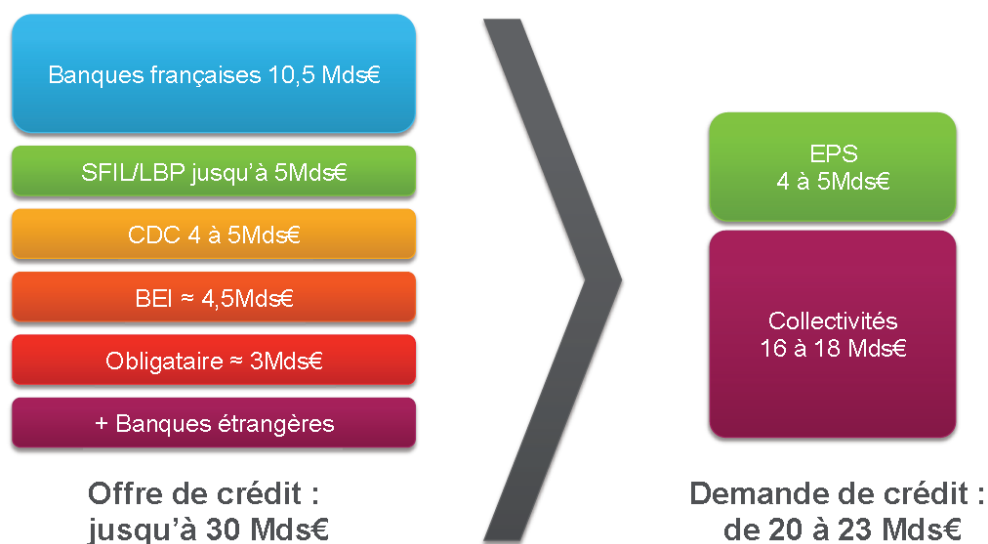
La fiscalité perçue sur l'ensemble des contribuables Saint-germanois permet une mutualisation des charges de service public et l'expression de la solidarité au sein de la population. Pour autant, la Ville souhaite que la contribution des usagers des services publics se rapproche dans la mesure du possible du coût de revient des prestations. Les tarifs municipaux 2014 seront ajustés pour tenir compte de l'inflation réellement supportée et de la revalorisation inévitable des coûts dus aux renouvellements de marchés.

6. Des financements bancaires plus aisés mais des marges élevées

a. Un renouvellement des acteurs bancaires qui joue sur l'accès aux liquidités

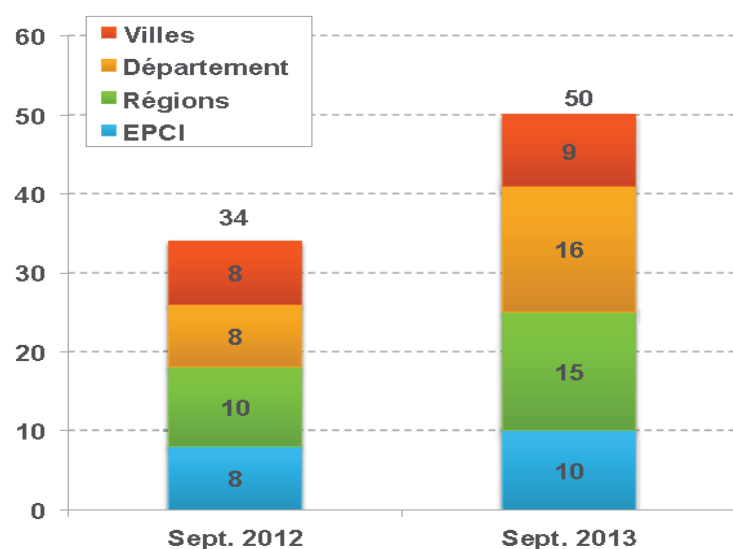
Après avoir connu une période de manque de liquidité, l'année 2013 a marqué un accès au crédit plus aisé. En effet, la montée en puissance de la Banque Postale, le maintien de l'enveloppe de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'enveloppe spécifique de la Banque Européenne d'investissement (BEI) ont contribué à ce redressement.

L'offre redevient plus importante que la demande⁷ :



⁷ Source : Finance Active

De plus, les collectivités les plus importantes ont opté pour la notation par des agences spécialisées afin d'être éligibles aux emprunts obligataires qui ouvrent un peu plus le marché :



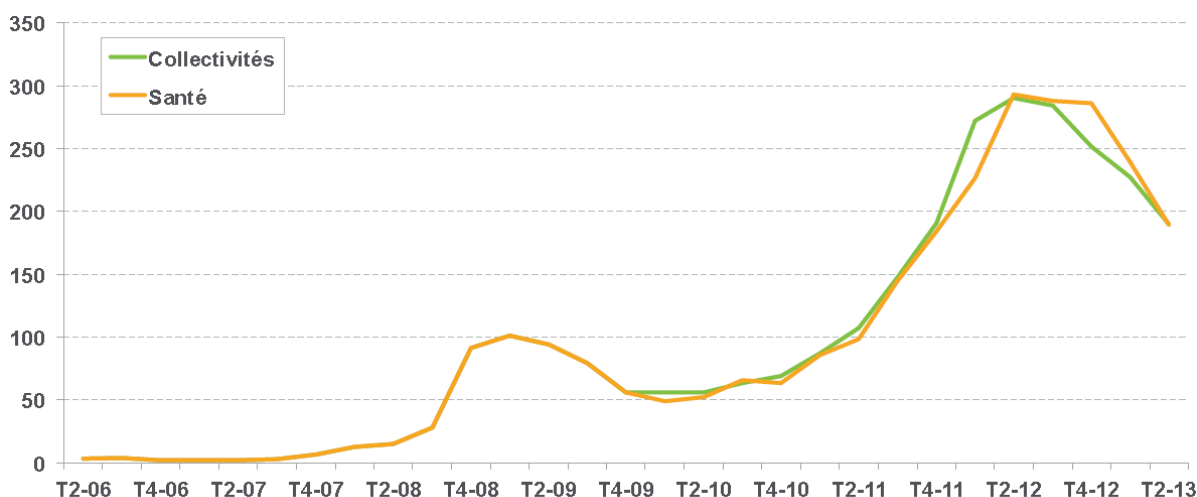
Source : Moody's, S&P, Fitch et Finance active

b. Un coût d'accès au crédit qui décroît mais reste élevé

Afin de satisfaire aux accords « Bâle III » les marges ont subies une très forte hausse ces deux dernières années pour fleurter avec les 300 Points de Base (PB).

Aujourd'hui, même si les marges bancaires se sont « détendues » depuis la fin d'année 2012, elles restent à un bon niveau juste en dessous de 200 PB.

Marge bancaire proposée sur emprunt long terme (source Finance Active)



c. Vers une certification des comptes

La « qualité de signature » des collectivités entre de plus en plus en ligne de compte dans la sélection faite par les banquiers. La mise en place d'une certification des comptes des collectivités à l'instar des entreprises privées est une nouvelle démarche qui verra peut-être le jour sous peu. Cette question est de plus en plus soulevée par les Chambres Régionales des Comptes.

d. Un endettement de la commune qui reste maîtrisé

Fin 2012, l'encours de la dette était de 22,4 M€. Depuis le début de l'année 2013, la Ville a contracté 9,5 M€ afin de répondre au besoin de financement de nos projets d'investissements.

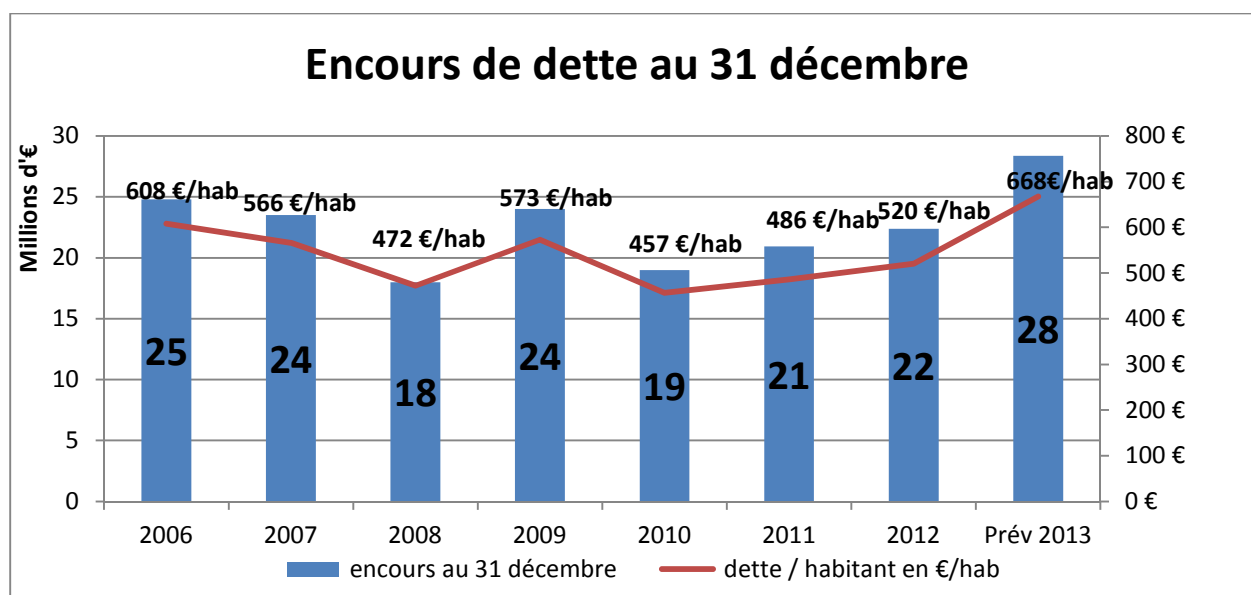
L'historique de l'annuité d'emprunt de la dette montre une stabilité. Une progression est constatée en 2013 compte tenu de la hausse des emprunts souscrits :

	2009	2010	2011	2012	2013
Annuité en capital*	2 367 816 €	2 339 105 €	2 171 786 €	2 319 200 €	2 543 343 €
Annuité en intérêt	605 283 €	432 578 €	532 871 €	492 086 €	665 655 €
Annuité totale	2 973 099 €	2 771 683 €	2 704 657 €	2 811 286 €	3 208 998 €

* hors CLTR

La structure de la dette de la commune ne présente pas de danger. En effet, elle se positionne à 97 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER et 3 % en catégorie « 1B » (barrière simple sur taux Euribor). Elle se décompose à 61 % en taux fixe et 39 % en taux variable simple (sur index Euribor).

L'encours de notre dette évolue de la façon suivante depuis l'année 2006 :



La moyenne l'endettement de la state pour l'année 2012 est de 1 146 €/hab⁸. (population DGF) contre 520 €/hab. pour la Ville.

⁸ Source : finance.gouv.fr

Le portefeuille de 19 lignes de crédits se ventile comme suit auprès des établissements de financement :

Prêteurs	% du CRD
Caisse d'Epargne	42.2%
B.F.T.*	15.4%
Crédit Mutuel	9.3%
Crédit Agricole	7.2%
Dexia CLF	5.1%
Caisse des Dépôts	11.5%
Société Générale	9.2%
Ensemble des prêteurs	100.0%

* Banque de Financement et de Trésorerie du groupe Crédit Agricole

7. Des produit de cessions pour optimiser les recettes

Dans une logique d'optimisation du patrimoine, la ville poursuit ses cessions d'actifs immobiliers devenus inutiles ou permettant de développer de nouveaux projets. Tout en contribuant à maîtriser les frais de fonctionnement par la diminution du nombre de bâtiments de la Ville, elles génèrent des recettes exceptionnelles.

En 2014, les nouveaux prélèvements de recettes, la baisse des dotations, la hausse des dépenses obligatoires, vont automatiquement dégrader significativement l'autofinancement pour Saint-Germain-en-Laye.

Ce n'est que grâce à une recette exceptionnelle liée à la vente de deux baux par la SEMAGER que l'autofinancement pourra croître en 2014 afin de soutenir un niveau d'investissement nécessaire à la finalisation des travaux des projets structurants en cours.

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS CONTRÔLE POUR ABSORBER LES CONTRAINTES IMPOSEES PAR L'ÉTAT

I. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement des services pour contrer les hausses imposées par l'État

En 2014, l'État impose de nouvelles mesures qui vont fortement impacter les dépenses de fonctionnement de la Ville. Une première estimation conduit à près de **1,6 M€** de charges supplémentaires entre hausse des dépenses et baisses de recettes.

L'objectif de l'élaboration du budget est de limiter la hausse des charges de fonctionnement des services en 2014 (hors dépenses imposées par l'État) à **moins de 1 %**, afin de ne pas trop obérer le niveau d'épargne.

A noter que la mise en place des rythmes scolaires n'a pas été intégrée pour l'instant dans cette estimation mais constituera une charge supplémentaire à prendre en compte en cours d'année.

1. Des péréquations imposées qui progressent toujours

La commune contribue actuellement à deux fonds de péréquations : le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et le **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal).

a. 4ème année de prélèvement pour le FNGIR

La contribution au Fonds National de Garantie de Ressource est maintenant figée à 6 611 313 €. C'est en 2016 que le FNGIR pourrait faire l'objet d'un nouveau calcul dont les modalités ne sont pas encore connues.

Pour mémoire, l'année de référence intégrait le produit exceptionnel d'un gros contributeur, ce qui a conduit à une perte récurrente pour la ville de 1.3 M€ par an.

b. Le FPIC et l'entrée en Communauté de Communes

La création de la Communauté de Communes Saint-Germain Seine et Forêts au 1^{er} janvier 2014 entraîne un changement concernant le calcul et la répartition du FPIC.

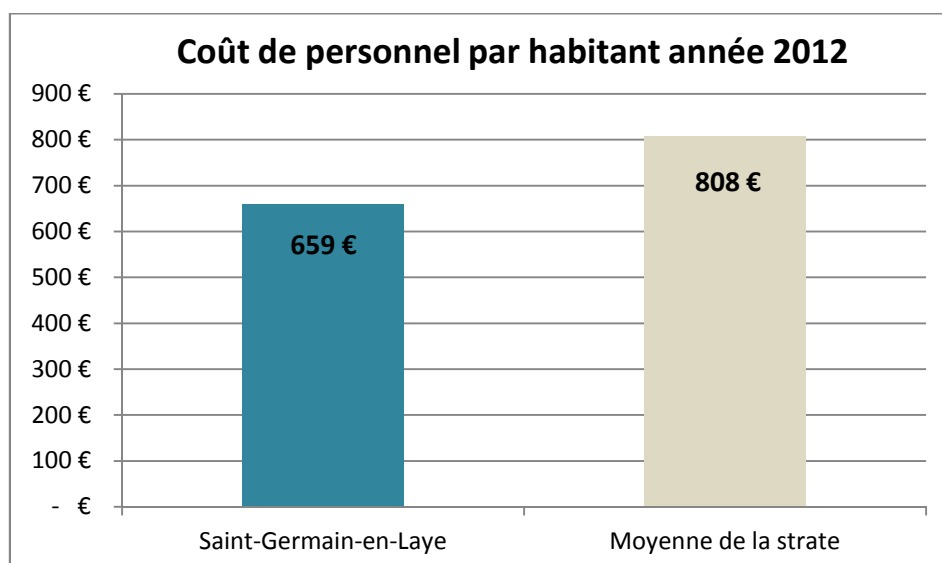
En effet, le regroupement de communes en intercommunalité fait baisser l'enveloppe globale du FPIC calculé pour les communes membres et l'EPCI.

L'entrée en intercommunalité au 1^{er} janvier prochain permet un gain significatif car la cotisation au prélèvement du FPIC sera aux alentours de 1,4 M€ contre 1,8 M€ pour une commune isolée (Il était de 0,9 M€ en 2013). Il atteindra 2,0 M€ en 2016 alors qu'il se serait monté à 3,0 M€ pour un calcul théorique en commune isolée.

Toutefois, la somme retenue pour l'an prochain intégrera la nouvelle disposition du projet de loi de finance 2014 modifiant la proportion de la prise en compte des revenus par habitant qui passe de 20 à 25 %. Cette disposition contrebalance partiellement cet effet sur le FPIC de la Ville.

2. Une masse salariale fortement impactée par les mesures réglementaires de l'État

En comparaison avec les villes de même strate (20 à 50 000 habitants), Saint-Germain-en-Laye confirme la maîtrise de ses coûts salariaux :



Pour autant, l'année 2014 se verra gravement impactée par une série de nouvelles mesures grevant de manière sensible le budget.

Dans ce contexte, les hausses prises en compte sont les suivantes :

- Suppression de la journée de carence,
- Revalorisation entre 4 à 6 point d'indice (hypothèse retenue : 4,7) pour les personnels ayant un Indice Majoré (IM) entre 309 et 315,
- Hausse du plafond de la sécurité sociale,
- Augmentation des taux :
 - Pension civile d'Etat qui passe de 68,59 % à 74,28 %
 - CNRACL qui passe de 28,85 % à 30,25 %
 - IRCANTEC qui passe de 3,68 % à 3,80 % pour la Tranche A
 - qui passe de 11,83 % à 11,98 % pour la Tranche B
 - Cotisation vieillesse qui passe de 8,40 % à 8,45 %
 - Accident du travail qui passe de 1,19 % à 1,29 %
 - Versement transport qui passe de 1,60 % à 1,70 %

L'ensemble de ces mesures représente une augmentation de plus de 1,6 % de la masse salariale soit environ **470 K€**.

A cela s'ajoutent des mesures spécifiques à la Ville :

- 3 emplois aidés en année pleine (recrutés courant 2013),
- Une diminution nette de poste : un gardien au gymnase des Lavandières en plus et deux suppressions de postes en parallèle,
- La mise en place d'une nouvelle action sociale pour les agents municipaux.

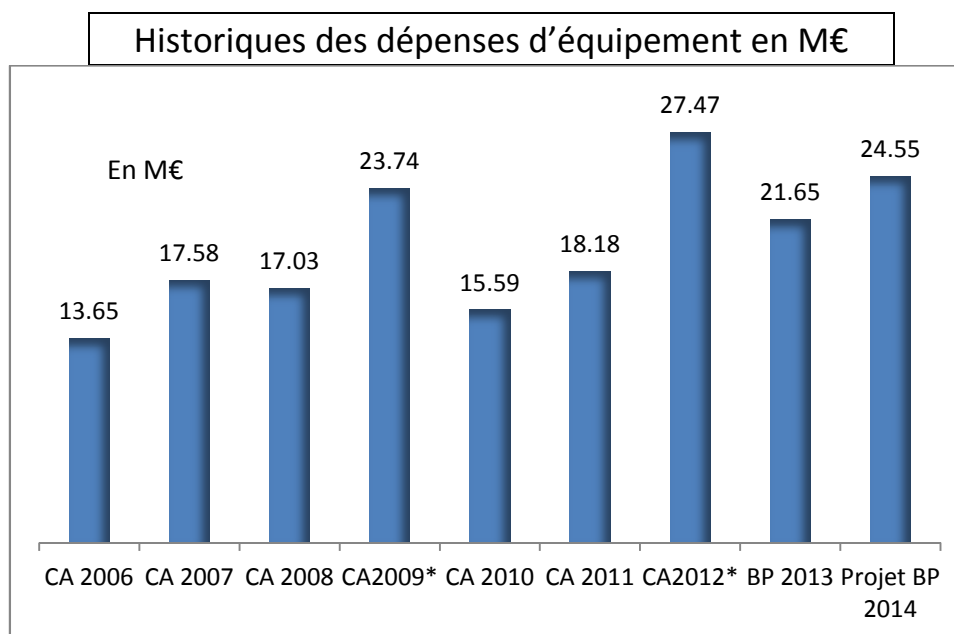
L'hypothèse d'une hausse potentielle du SMIC et de la revalorisation des grilles d'indices n'a pas été retenue et devra être intégrée le cas échéant au budget 2014.

3. Un impact significatif de la hausse de la TVA

La future hausse de TVA avec d'une part le passage de 7 à 10 % pour les contrats concernant la collecte des ordures ménagères et d'autre part l'augmentation du taux de 19,6 % à 20 %, impactera le budget de fonctionnement de presque **200 K€**.

II. Les investissements, priorité budgétaire 2014

La Ville poursuit en 2014 son programme d'investissements. Entre 2008 et 2012, elle a consacré plus de 102 M€ à ses dépenses d'équipements.



Le niveau d'investissement en matière d'équipement reste très élevé par rapport à la moyenne en euros par habitant des villes de taille comparable. En effet, les dépenses d'équipement de l'année 2012 s'élevaient à **646 €/hab.** contre **432 €/hab.** pour la moyenne des villes de la strate 20 000-50 000 habitants⁹.

* Pour le CA 2009 intégrant 5 M€ pour l'achat du foncier de l'éco-quartier Pereire et pour le CA 2012 intégrant 6,3 M€ pour l'achat de l'immeuble rue Léon Désoyer

Les principaux projets de 2014 sont les suivants :

1. Requalification de la place des Coteaux du Bel Air

La restructuration de la place a débuté cet été pour la partie la plus visible.

La nouvelle place comprendra un bâtiment accueillant des commerces et un autre comprenant des services publics municipaux (mairie-annexe, poste central de la police municipale, salles polyvalentes de quartier), ainsi que des locaux médicaux.

Le boulevard Berlioz sera rehaussé pour améliorer l'insertion de la place dans son environnement et un niveau de parking souterrain situé sous la place sera ouvert au public. Les fin des travaux est prévue en 2015.



Démolition de la place

2. Construction du nouveau centre technique municipal

Le bâtiment actuel sur la Lisière Pereire doit être déplacé afin de libérer le terrain pour le futur aménagement. Il sera implanté à l'ouest de la ville, en limite de Chambourcy. Il est prévu une optimisation du nouveau bâtiment en termes de stockage et de manutention permettant d'améliorer les conditions de travail du personnel et de performance énergétiques.

Après la finalisation des études, l'année 2014 verra la réalisation des travaux de VRD et une partie des travaux de construction



3. Préparation du déplacement de la déchetterie

La déchetterie intercommunale doit être déplacée afin d'améliorer les conditions d'accueil et de tri, ainsi que pour libérer le terrain actuel où sera érigé l'éco quartier de la Lisière Pereire.

L'année 2014 sera consacrée, après la finalisation des études, au démarrage des premiers travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers).



Les premiers travaux débuteront en 2014.



Plan de masse future déchetterie

4. Lancement de la phase III de la rampe des grottes

La Rampe des Grottes et le Mur des Lions constituent les seuls témoins subsistant du Château Neuf et des jardins en terrasses réalisés sous Henri IV. Ce site prestigieux a été classé Monument Historique en 1925. Les deux premières phases de l'opération de réhabilitation comprenaient l'escalier central et la première partie du Mur des Lions, la Rampe pavée et l'Escalier nord. La troisième phase concerne la Galerie Dorique dont les parements sont profondément altérés. Les infiltrations d'eau par la rampe et d'eaux souterraines entraînent une concentration importante de sel et d'humidité. La restauration des maçonneries, devenue urgente, permettra d'atténuer ces taux et freinera la détérioration rapide de la Galerie.



5. Fin des travaux de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE)

En lien direct avec l'implantation de l'Institut d'Etudes Politiques sur le site de l'IUFM de Saint-Germain-en-Laye, des travaux de rénovation d'un bâtiment municipal situé au 2 rue d'Alsace seront finalisés en 2014 pour accueillir la COMUE (ex PRES) :



6. Couverture de court de tennis du Bel Air

Afin de permettre aux sportifs de pouvoir profiter des courts toute l'année, les courts 4 et 5 vont être couverts. En même temps que la couverture, le revêtement de sol sera remplacé.

Ces travaux permettront une utilisation optimum de cet équipement sportif répondant ainsi au souhait du club.

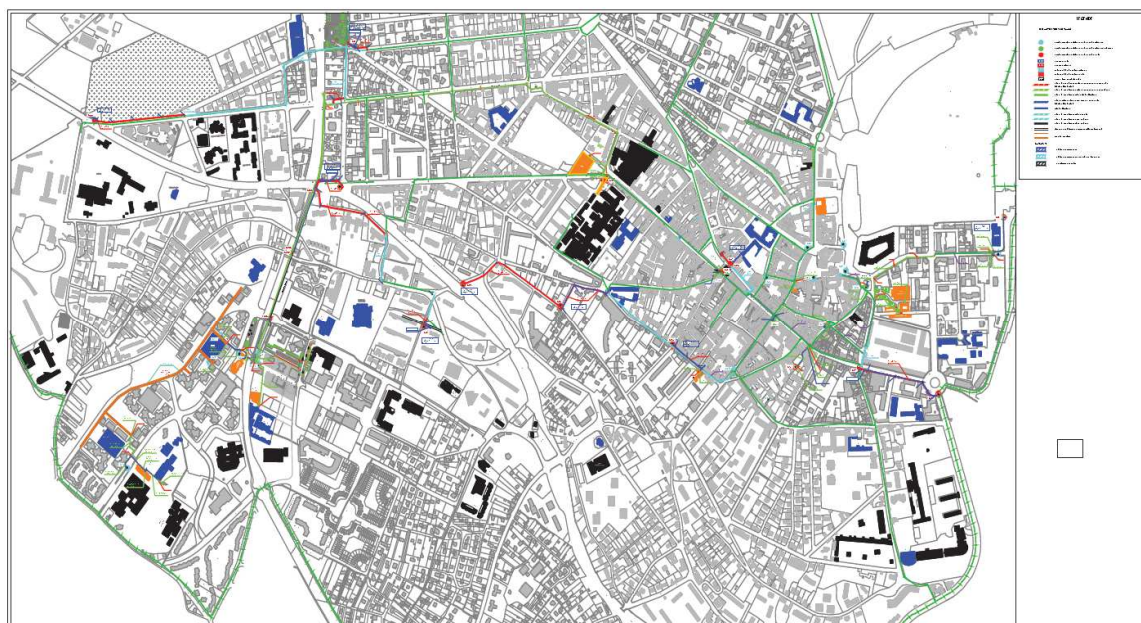


7. Vidéo-protection

Le projet de vidéo-protection consiste à implanter de nouvelles caméras et à passer l'ensemble du dispositif au mode numérique. Cela permettra d'avoir une meilleure couverture de la Ville, d'améliorer la qualité des images et en garantir une bonne exploitation.

Cela nécessite le changement des 20 caméras existantes et ensuite l'implantation et le raccordement de 14 nouvelles caméras. Le Centre de Supervision Urbain (CSU) devra lui aussi être modifié pour accueillir cette nouvelle technologie.

Ce programme qui devrait s'élever aux alentours de 1 million d'euros s'étale sur trois années budgétaires. A noter que la partie VRD représente un tiers de cette enveloppe.



8. Fin des travaux du gymnase des Lavandières

C'est un projet majeur qui à débuté au printemps 2012 et qui après un an et demi de travaux, devrait-être livré et inauguré d'ici la fin d'année.



9. La programmation pluriannuelle d'investissement des principales opérations 2014-2015

Opérations en cours de réalisation ou opérations nouvelles lancées en 2014, qui toutes devraient être terminées fin 2015.

	D E P E N S E S			R E C E T T E S		
	2014	2015	Total	2014	2015	Total
PLACE COTEAUX DU BEL AIR	8 450 000 €	3 500 000 €	11 950 000 €	200 000 €		200 000 €
GYMNASE DES LAVANDIERES	200 000 €		200 000 €	200 000 €		200 000 €
GROUPES SCOLAIRES	150 000 €	4 000 000 €	4 150 000 €			
CTM	3 000 000 €	4 000 000 €	7 000 000 €			
DECHETTERIE	1 450 000 €	3 580 000 €	5 030 000 €			
HENRI IV	150 000 €	2 150 000 €	2 300 000 €		607 500 €	607 500 €
COMUE/PRES	864 000 €		864 000 €			
TENNIS DU BEL AIR	601 600 €		601 600 €	120 000 €		120 000 €
RAMPE DES GROTTES	1 182 600 €	300 000 €	1 482 600 €	434 429 €		434 429 €
VIDEO-PROTECTION	415 000 €	358 185 €	773 185 €	30 000 €		
PARKING CHÂTEAU	266 000 €		266 000 €			
MUR ANTI BRUIT N13						
VENTES IMMOBILIERES				2 450 000 €	2 500 000 €	4 950 000 €
	16 729 200 €	17 888 185 €	34 617 385 €	3 434 429 €	3 107 500 €	6 541 929 €

Hors FCTVA



LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre des objectifs posés par les sommets de Rio et de Johannesburg, confirmés par le « Grenelle de l'environnement », la Ville a fait le choix d'une croissance soutenable, d'un développement maîtrisé et de la préservation des ressources et des espaces naturels. Ce volet du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), mis en place dès 2009, a pour objectif de recenser les politiques et actions menées par la Ville qui participent à cette démarche et plus généralement à la promotion du développement durable.

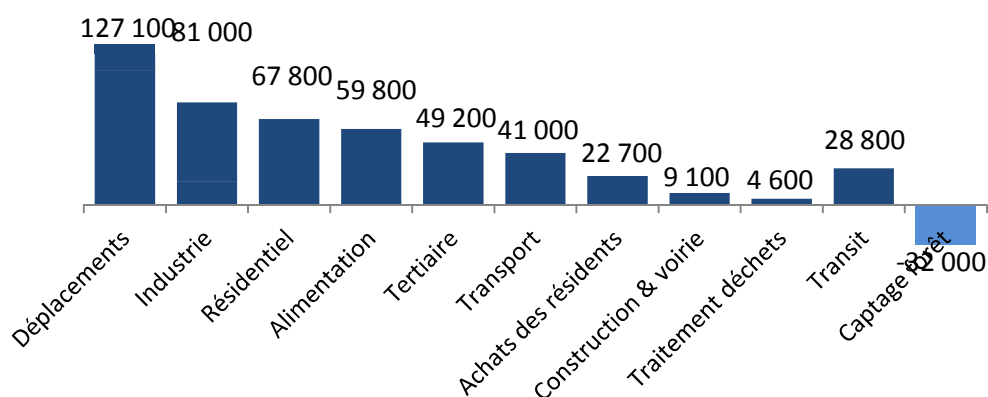
Cet engagement s'est notamment traduit en 2010 par la réalisation du Bilan Carbone de ses activités et de son patrimoine bâti. Ce diagnostic des émissions de gaz à effet de serre de la Ville a permis de dégager quatre axes majeurs de travail, constituant la base d'un plan d'actions à court, moyen et long termes sur :

- Les déplacements,
- L'énergie et les fluides,
- La commande publique,
- Les déchets.

En complément du Bilan Carbone « Patrimoine et Services », un diagnostic des émissions du territoire a été établi en 2013 et un plan d'actions sera finalisé en 2014 autour des quatre axes suivants :

- Déplacements et logistique urbaine,
- Energie,
- Alimentation (filères courtes, lutte contre le gaspillage alimentaire, Plan de prévention des déchets ...),
- Achats.

Le graphique ci-dessous présente le résultat du Bilan Carbone réalisé sur les postes qui caractérisent le territoire de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.



Profil carbone de Saint Germain en Laye (en tCO₂e)

Certains postes ont été également pris en compte au titre du bilan Carbone « Patrimoine et Services »

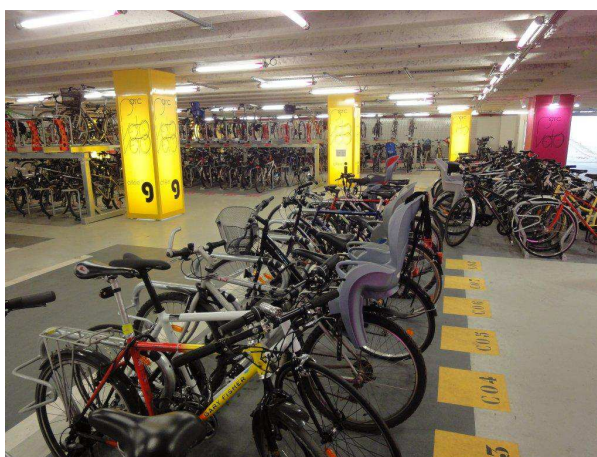
I. Les déplacements

L'arrivée attendue du tram-train en 2018 modifiera profondément le fonctionnement urbain de la ville, renforcera l'usage des transports en commun inter-quartiers et sera l'occasion de redéfinir les rabattements autour des gares et stations.

Sans attendre, la Ville poursuit son action engagement en faveur des circulations douces, de l'utilisation des transports en commun et de l'électro mobilité.

1. Promouvoir les circulations douces

La Ville développe un important maillage d'appui-vélos sur l'ensemble de son territoire, notamment aux abords des équipements publics de façon à sécuriser et encourager la pratique du vélo. Ainsi, en août 2013, 424 places de stationnement vélos en extérieur (dont 32 places à la piscine) étaient comptabilisées (8 places supplémentaires sont prévues d'ici la fin de l'année rue de Pologne), complétées par 106 places payantes dans le parking souterrain Vinci de la place Charles de Gaulle, et 380 places gratuites dans le parking deux roues de la station RER.



Vue du parking deux roues du RER

Dans le parc à cycles du RER, les services suivants sont mis à la disposition du public :

- une station de gonflage de pneus gratuit,
- des prestations de dépannage sur réservation.

De nombreuses actions de communication sont réalisées pour inciter à l'usage du vélo comme mode de rabattement sur le RER :

- stand de type « barnum » installé place Charles de Gaulle certains week-ends pour inciter à la location des vélos,
- dépliants sur la location de vélos distribués aux usagers.

Un nouveau plan du réseau cyclable sera édité début 2014.

2. Encourager l'usage du bus

La subvention d'équilibre du réseau de bus permet d'offrir une véritable alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. Depuis 2011, il se fait dans le cadre d'une nouvelle convention de bassin avec les villes d'Aigremont, Chambourcy, Fourqueux et Mareil-Marly.

En vue de faciliter et d'encourager l'usage du réseau, un SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs) a été intégralement mis en œuvre début 2013 sur 40 points d'arrêt ayant au moins 50 montées de voyageurs par jour. Il permet aux usagers de connaître en temps réel les délais d'attente.

Par ailleurs, les voyageurs peuvent connaître le temps d'attente pour le prochain bus via le système SMS + et via QR Code (mise en service au printemps 2013).



Enfin, des améliorations d'offres de services sont effectuées :

- Sur la ligne R1 dans le cadre des travaux de la place des coteaux du Bel Air, création d'un arrêt bus rue Saint-Léger en novembre 2013
- Sur la ligne R2 Nord, amélioration de la desserte de la rue de la Croix de fer, depuis janvier 2013, desserte tous les dimanches et jours fériés et à partir de janvier 2014, tous les jours de la semaine, dès 10h40.

3. Développer la mobilité électrique

Plusieurs actions sont en cours de mise en œuvre afin de promouvoir l'usage de véhicules électriques :



- Parking du Château : 3 places de stationnement équipées de système de recharge électrique ont été installées en août 2013
- La Ville étudie l'installation de bornes électriques de surface
- Vignette véhicule électrique : mise en place début 2013 avec stationnement gratuit de surface dans la limite des durées autorisées.

Au fur et à mesure du renouvellement de la flotte municipale, la Ville s'équipe de véhicules décarbonés :

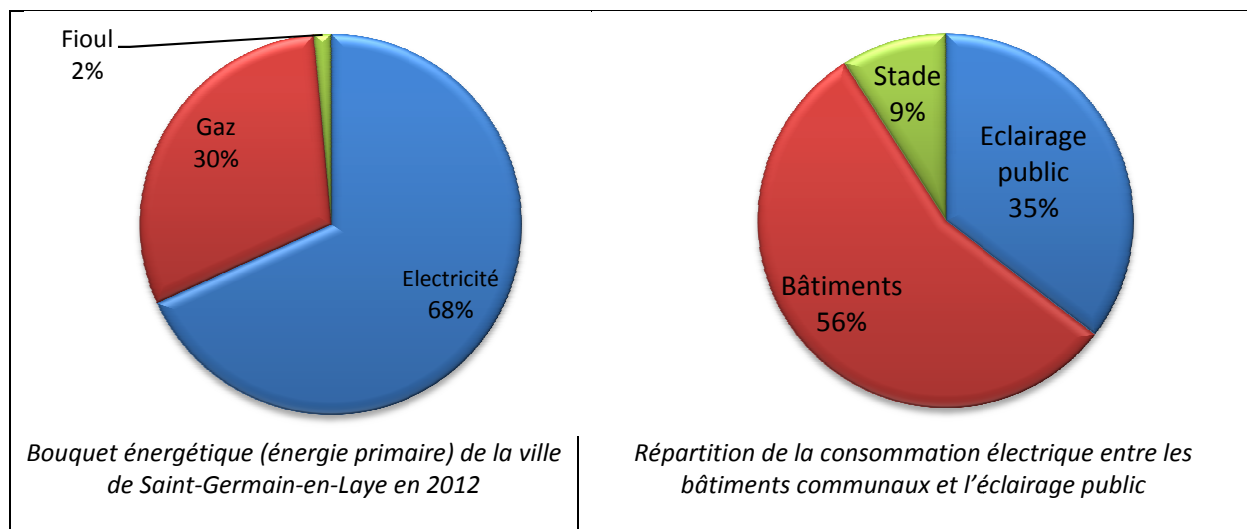
- Pour 2013, acquisition un véhicule électrique de type ZOE,
- Pour 2014 et les années à venir, l'acquisition de plusieurs autres véhicules électriques est programmée.

II. L'énergie et les fluides

Pour rappel, les objectifs en termes d'énergie des lois 1^e t 2 dites du « Grenelle de l'environnement » sont d'atteindre d'ici 2020 :

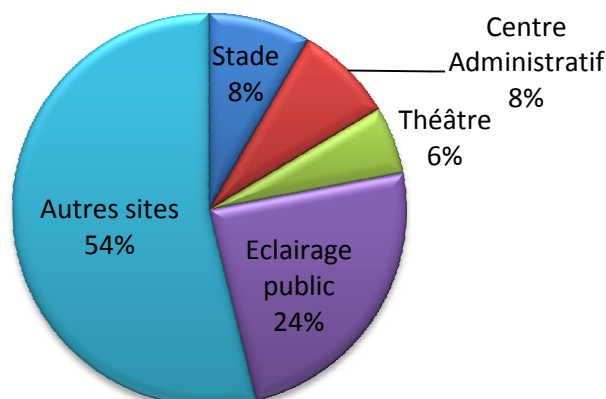
- 20 % d'économie d'énergie,
- 20 % d'énergie renouvelable,
- 20 % de réduction des gaz à effet de serre,

Afin de suivre la performance énergétique des bâtiments communaux, un état des lieux du parc immobilier et d'éclairage public est en cours de finalisation.



Cet état des lieux a permis de déterminer avec précision la consommation énergétique de chaque équipement.

La figure ci-dessous présente par exemple l'importance de la consommation des trois plus gros sites sur la totalité de la consommation d'énergie de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.



Ces trois sites feront prioritairement l'objet de prochains audits énergétiques.

1. Amélioration et mise aux normes des bâtiments

Dans la continuité de ce qui est programmé chaque année, les travaux de développement durable budgétés pour 2014 sont les suivants :

- Groupe scolaire Passy - Remplacement des menuiseries extérieures (fin des travaux)
- Groupe scolaire Schnapper : Isolation planchers
- Aménagement des locaux du PRES

Par ailleurs des études pour mettre aux normes et améliorer les bâtiments sont aussi prévues :

- Ecoles Marie Curie, Bonnenfant et Giraud Teulon : restructuration et extension (Etudes),
- Gymnase Cosec : Extension et restructuration (Etudes),

2. Certificats d'Economie d'Energie

Ce dispositif mis en place en 2006 permet d'alléger le coût pour la Ville des travaux d'économies d'énergie par la revente de certificats. Pour les travaux effectués sur la période 2006-2010, la Ville a récupéré la somme de 32 461 €.

La reconduction du mandat d'un prestataire extérieur permettra de valoriser les travaux en cours et à venir.

3. Construction d'un nouveau CTM

La construction d'un nouveau Centre Technique Municipal entre dans le cadre de la réglementation thermique 2012. De ce fait, la consommation du bâtiment devra être inférieure à 50 kWh d'énergie primaire par mètre carré et par an.

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs solutions sont prévues :

- Production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires,
- Production de chauffage par chaudière à bois à haut rendement,
- Respect des exigences minimales fixées par la RT 2012 en termes d'isolation, d'éclairage naturel, de comptage d'énergie, etc.
- Installation de robinets thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs,
- Installation d'une centrale de traitement d'air double flux.

Gain estimé : 350 MWh soit une division par 2 par rapport à la consommation de l'actuel CTM

4. Construction d'une chaufferie biomasse et raccordement au chauffage urbain

Le chauffage urbain de Saint-Germain-en-Laye est actuellement alimenté par des chaudières et par des moteurs de cogénération fonctionnant au gaz. La construction de la chaufferie biomasse permettra de passer à 60 % d'énergie renouvelable sur le réseau de chaleur.

Le projet est confié en DSP à la société Dalkia qui débutera la construction en 2014.

La chaufferie sera composée de deux lignes de chauffe comprenant chacune une chaudière et un dispositif d'approvisionnement du bois pour une puissance totale de 5,5 MW.

5. Modernisation des installations de chauffage

Des opérations standards sont mises en place régulièrement afin d'améliorer l'efficacité des installations de chauffage et ainsi diminuer la consommation énergétique et l'impact financier de ce secteur.

Le remplacement de chaudières : Les équipements ayant cumulé plus de 30 000 heures de fonctionnement sont remplacés par des chaudières plus récentes, à meilleurs rendements, comme des chaudières à condensation. Deux chaudières ont ainsi été remplacées au cours de l'été 2013, au stade Georges Lefèvre et à la Maternelle Alsace.

Avec un parc de 33 chaufferies constituées chacune d'un ou deux chaudières, la ville présente un potentiel important d'économies.

L'installation de robinets thermostatiques : Dans les grands bâtiments contenant un nombre élevé de radiateurs, une campagne de remplacement des robinets classiques par des robinets thermostatiques permet de faire baisser la consommation d'énergie tout en adaptant l'apport de chaleur aux besoins réels du bâtiment (environ – 10%).

Ainsi trois campagnes d'installation de robinets thermostatiques ont été menées durant l'été 2013 : au premier étage du centre administratif, au Groupe Scolaire Passy et au Conservatoire de Rayonnement Départemental.

6. Etudes d'optimisation de l'éclairage public

L'éclairage public des rues de Saint-Germain-en-Laye fait l'objet d'une étude visant à cibler les actions à mettre en place dans cet objectif de développement durable. Si les raisons de sécurité et de confort des habitants sont primordiales et ne permettent pas de réduire le nombre de points lumineux, il existe de nombreuses technologies permettant une adaptation de l'éclairage à l'usage.

Ainsi, une campagne de remplacement progressif des ampoules d'ancienne génération par des LED est menée depuis plusieurs années. Ainsi, en 2014, est programmé le remplacement du dispositif d'éclairage public actuel en LED de la place Royale et de la rue du Maréchal Lyautey.

7. La thermographie aérienne

Afin d'associer et de sensibiliser les usagers à ces problématiques, la Ville a réalisé une thermographie infrarouge aérienne de son territoire au mois de mars 2012 pour sensibiliser les usagers aux déperditions thermiques de leurs logements. Les résultats de cette opération ont été communiqués aux usagers aux cours de deux évènements en novembre 2012 et au printemps 2013 en partenariat avec l'Espace Info Energie de Carrières-sous-Poissy, et sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

En 2013, une opération de thermographie de façades a été proposée aux usagers volontaires des quartiers de la Cité Coligny, la Croix Saint-Simon et du Château du Val, qui n'avaient pas pu bénéficier du survol. Les résultats ont été directement transmis aux usagers concernés, de façon individualisée.

Forte de ces deux expériences, la Ville va réaliser en 2014 une opération de thermographie de façade sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de proposer aux usagers des compléments d'information sur l'état de l'isolation de leur logement et/ou local commercial.

Ainsi, un investissement de 35 000 € est prévu pour ce projet pour lequel des aides financières seront sollicitées auprès des partenaires institutionnels (ADEME, Région Île-de-France).

8. Programme local de promotion des économies de la ressource eau

Dans la continuité des mesures prises pour ses propres activités, la Ville souhaite encourager la valorisation du potentiel d'économie d'eau des particuliers en assurant la promotion d'une sobriété des consommations et une adaptation des pratiques.

En juillet 2013 la Ville a ainsi adopté au Conseil Municipal un programme local de promotion des économies de la ressource eau. Dans le prolongement du Plan de promotion du compostage, la Ville, accompagnée par l'Agence de l'Eau Seine Normande participe en effet au financement de récupérateurs d'eau de pluie.

Les usagers volontaires, moyennant une participation financière symbolique de 20 €, peuvent ainsi faire l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie rectangulaire, de couleur sable, d'une capacité de 300 L, équipé d'un robinet et d'un filtre à installer sur la descente de gouttière.

La première opération de distribution proposée lors des Journées Cadre de Vie ayant remportée un vif succès, une seconde sera organisée en 2014.

Par ailleurs, la ville va s'engager dans la signature d'un contrat de bassin consistant à identifier les projets portant sur le thème de l'eau pour la période 2014-2017 et qui permettra à la Ville d'être prioritaire dans l'octroi de subventions.

III. La commande publique

La charte des achats responsables a été édictée en janvier 2013 et engage les agents de la Ville qui participent à l'acte d'achat à entreprendre une démarche d'amélioration de la performance sociale, environnementale et économique aux différents stades de l'achat. Cette charte s'applique à toutes les natures d'achat : fournitures, services, travaux, prestations intellectuelles, technologies de l'information et de la communication.

1. Insertion sociale

Le réaménagement de la Place des coteaux du Bel Air et l'aménagement du quartier Lisière Pereire sont les deux opérations de travaux dans le cadre desquelles une clause d'insertion sociale a été mise en place en 2013 et se poursuivra en 2014. L'engagement d'insertion pris par les titulaires des marchés publics représente respectivement 6 160 heures pour la place des coteaux du Bel Air et 4 325 heures pour la Lisière Pereire, au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion par les entreprises, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a mis en place une procédure spécifique d'accompagnement gérée par un facilitateur. Cette personne a notamment pour mission de proposer au titulaire de marché des personnes susceptibles de bénéficier des mesures d'insertion, de lui fournir la liste des opérateurs de l'insertion, de suivre et de contrôler l'application de cette clause. Elle accompagne également l'évaluation du dispositif sur l'accès à l'emploi.

Par ailleurs, dans le cadre de la relance du marché de mise sous plis, d'affranchissement et d'expédition de 870 exemplaires du Journal de Saint-Germain, la Ville a souhaité réserver de nouveau cette prestation à une structure employant des personnes handicapés avec le renouvellement de son partenariat avec un E.S.A.T (établissement et service d'aide par le travail).

2. Environnement

Le code des marchés publics est également utilisé afin d'intégrer des exigences environnementales dans les contrats conclus par la Ville.

Les acheteurs peuvent traduire ces exigences en spécifications techniques mesurables auxquelles doivent se conformer les produits ou les prestations :

- Concernant la restauration dans les écoles et les établissements de petite enfance, le cahier des charges a imposé que les laitages et les légumes servis aux enfants soient issus de l'agriculture biologique ;
- Pour les prestations de collecte des déchets, la Ville a exigé qu'elles soient réalisées par des bennes à ordures ménagères respectant la norme Euro VI limitant ainsi le volume des oxydes d'azote et des particules émis par ces véhicules.

Les acheteurs peuvent aussi valoriser les performances environnementales des offres des candidats en fixant des critères de choix qu'ils mettent en œuvre lors de la phase d'analyse des offres. A titre d'exemple, les marchés de fournitures de bureau et de consommables informatiques ont intégré les conditions de livraison et de transport – en valorisant l'opérateur économique qui livrait en une seule fois – et le conditionnement des fournitures – en privilégiant les emballages et les contenants réutilisables ou recyclés.

Pour les prestations de désherbage, les techniques manuelles ont été substituées à l'emploi de traitements phytosanitaires (e dehors du secteurs sauvegardé).

Enfin, il est à souligner que les multiples dossiers de travaux de voirie et de bâtiment traités chaque année par la Commande Publique, intègrent pour la plupart un critère de la valeur technique ayant trait au développement durable portant sur les « mesures environnementales » de l'entreprise. A ce titre, il est souvent exigé des candidats une note détaillant les dispositions relatives à la gestion, à la valorisation et à l'élimination des déchets de chantier.

3. Revente des biens obsolètes.

En 2014 comme depuis plusieurs années, des ventes aux enchères seront organisées afin de permettre la réutilisation de véhicules, du mobilier, du matériel informatique et du matériel d'illumination dont la Collectivité n'a plus l'usage et qui encombrant ses locaux et induisent des coût de stockage et d'immobilisation.

4. Acquisition de matériels fonctionnant avec des énergies propres pour les services municipaux

A titre expérimental, en 2012, la Ville a fait l'acquisition d'un aspirateur électrique de voirie fonctionnant à l'énergie électrique. Cet engin ayant donné totale satisfaction, un nouvel achat est programmé pour 2014.

Des corbeilles compactrices utilisant l'énergie solaire sont testées depuis 2010. Elles n'ont connues aucune défaillance jusqu'à ce jour, ainsi des acquisitions complémentaires seront également réalisées en 2014.

IV. Agir sur les déchets

La gestion des déchets est le deuxième poste le plus émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville. En 2008, les émissions s'élevaient à 4 546 T éq. CO₂, réparties principalement entre le traitement (4 4042 T) et la collecte (370 T).

Pour réduire l'impact de cette activité sur l'environnement, la Ville poursuit plusieurs objectifs conformes aux lois dites Grenelle I et II ainsi qu'aux engagements de la Région Ile-de-France.

Les actions tendent à réduire les émissions dues aux traitements et à la collecte par la prévention des déchets produits sur le territoire de la Ville, en assurant la promotion du réemploi et de la réduction à la source. Elles privilégient aussi la mise en place d'une gestion domestique des biodéchets et une amélioration de la qualité des déchets recyclables collectés.

1. Agir sur la collecte des déchets

Pour agir sur ce poste, la Ville a fait le choix d'agir à la fois sur le matériel qui réalise cette opération mais aussi sur l'optimisation et l'ajustement de certaines collectes, comme cela a déjà été le cas pour la collecte des déchets verts.

a. Mise en place de bennes GNV (Gaz Naturel pour Véhicules)

En 2008, à l'occasion du renouvellement du marché de collecte des déchets, la mise en service des bennes GNV a permis de faire baisser les émissions de CO₂ de 22,75 % entre 2008 et 2010. Ce qui permettait d'atteindre les objectifs des lois Grenelle 1 et 2, à savoir l'obligation de diminuer les émissions du transport de 20 %, avant l'échéance réglementaire de 2020.

Depuis 2011, le GNV est totalement déployé, ainsi, entre 2008 et 2012, les émissions du poste « Collecte des déchets » ont diminué de - 40,50 %.

En 2014, suite à un nouveau marché de collecte, ce sont toujours des bennes GNV qui circuleront sur le territoire, permettant de pérenniser ces résultats.

b. Evolution de la collecte des déchets verts

Si l'une des exigences fondamentales de la Ville pour la réalisation de la collecte des déchets par son prestataire est bien l'optimisation des circuits, il est aussi possible de diminuer l'impact de cette opération en modulant le service proposé.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2013, la collecte des déchets verts en porte-à-porte a évolué de façon à être plus adaptée à la production saint-germanoise. Le service est dorénavant proposé du 15 mars au 14 juillet, et du 1 septembre au 30 novembre. Ce dispositif a finalement permis d'économiser près de 13K€ et de réduire les émissions de ce poste de 6,5 T éq. CO₂. Il est maintenu pour l'année 2014.

Pour limiter au maximum les transferts de pollution qu'il pourrait y avoir par l'utilisation de la voiture des usagers pour se rendre à la déchetterie, comme cela est précisé dans le paragraphe suivant, les efforts de la Ville en matière de promotion du compostage sont maintenus.

2. Agir sur le traitement des déchets

a. Plan de promotion du compostage individuel

En mai 2011, la Ville s'est engagée dans un Plan de promotion du compostage individuel de trois ans, financé à hauteur de 50 % par la Région Ile-de-France et l'ADEME. L'objectif initial était de mettre en place 200 composteurs par an auprès d'usagers volontaires.

La première opération de distribution a eu lieu au début du mois de novembre 2011. Dès la première année, l'objectif a été dépassé, puisque fin octobre 2012, 255 avaient été installés. A la fin de la deuxième année, au 15 octobre 2013, 458 composteurs étaient en place.

L'accompagnement du dispositif et les moyens de communication doivent permettre d'atteindre un taux d'utilisation des composteurs de 75 % au bout de 3 ans.

A la fin du printemps 2013, 7 résidences se sont portées volontaires pour s'engager dans une démarche de compostage dit « en pied d'immeuble » ou « collectif ». La Ville a donc choisi de les accompagner dans leur démarche et poursuivra cette action au cours de l'année 2014.

b. Programme Local de Prévention des Déchets

En juillet 2011, la Ville s'est engagée une nouvelle fois aux côtés de la Région Ile-de-France et de l'ADEME sur la voie d'un Programme Local de Prévention des Déchets. Ce dispositif doit permettre à la Ville d'atteindre les objectifs des lois dites Grenelle I et II, qui imposent une diminution des déchets de 7 % en 5 ans.

Depuis cette date, conformément à ses engagements et aux objectifs contractuels qui lient la Ville à ses partenaires institutionnels, un diagnostic du territoire a été réalisé avec l'aide d'un bureau d'études, en vue de dégager un plan d'actions cohérent à ses spécificités.

Ce diagnostic porte à la fois sur la détermination du profil socio-économique du territoire, la caractérisation du gisement de déchets produit et sur l'identification des partenaires à associer au projet.

Un programme d'actions et ses indicateurs de suivi sont en cours de validation. Ses objectifs se déclinent autour des grandes spécificités dégagées lors du diagnostic comme par exemple : l'attractivité économique du territoire, l'importance du secteur de l'enseignement, la typologie de l'habitat, la richesse de la vie culturelle, sportive et associative ...

Autant de singularités qui orientent le plan d'actions vers la réduction des déchets de la restauration dans les établissements scolaires, le déploiement du compostage en habitat collectif, la sensibilisation à l'éco-consommation...

En 2014, la Ville entre dans la mise en œuvre de son programme qui consiste à déployer les nouvelles actions identifiées, et poursuivre les efforts sur celles déjà engagées comme : la

collecte des textiles usagés, le dispositif « STOP-PUB », le compostage en habitat pavillonnaire ...

L'ensemble du programme est soutenu financièrement par l'ADEME et la Région Ile-de-France qui a versé une aide de 55 418 € pour la première année, et qui continuera les années suivantes sur une base de 1 € par habitant.

BUDGETS ANNEXES

I. Budget d'aménagement de l'éco quartier de la Lisière Pereire

Le budget annexe d'aménagement a été créé en 2013.

Cette opération gérée en « mode régie » fonctionnera avec les services supports de la Ville qui s'est aussi adjoint les services d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pluridisciplinaire avec comme mandataire l'architecte urbaniste Jacques FERRIER.

Les premiers travaux de démolition ont démarré en fin d'année.



Les premiers travaux en quelques données :

10 bâtiments à démolir pour 10 175 m²
Travaux de désamiantage des bâtiments sur site
Démolition de l'ensemble des enrobés du site sur 40 000 m²
Dépose des voies ferrées sur l'emprise de la Ville
Mesure de protection de la forêt pendant le chantier.

L'aménagement de la Lisière Pereire s'inscrit également dans une démarche de développement durable en s'attachant notamment aux questions énergétiques, aux déplacements, à la gestion de l'eau et des déchets, en accordant une attention particulière à la place du végétal.

Une démarche vers un Eco Quartier sera entreprise afin d'obtenir le label passant par la signature d'une charte.



II. Budget assainissement

La ville de Saint-Germain-en-Laye poursuit sa politique de renouvellement et/ou la réhabilitation des réseaux d'assainissement. Cela se traduit par le remplacement des canalisations vétustes et en mauvaise état ou bien par le chemisage par le biais du marché « travaux sans tranchée » permettant une action plus rapide, moins coûteuse et engendrant moins de nuisance que le remplacement des canalisations.

Les principaux travaux en 2013 ont été :

- le remplacement du collecteur de l'avenue Kennedy pour 130 000 €,
- le remplacement d'une partie collecteur impasse David pour 20 000 €,
- le remplacement de 10 ml de collecteur de la rue Raymond Gréban pour 16 000 €,
- le chemisage de 132 ml de collecteur - rue Sainte Radegonde pour 37 000 €,
- le chemisage de 45 ml de collecteur - rue d'Alsace pour 22 000 €,
- réhabilitation de 80 ml l'ovoïde rue d'Ayen pour 65 000 €.

Ces chantiers ont permis de pérenniser les ouvrages et de stopper les infiltrations des eaux usées dans le milieu naturel.

Pour 2014, les principaux chantiers sont les suivants :

- Avenue du Val – réhabilitation par chemisage et changement d'un tronçon par génie civil – estimé à 100 000 €,
- Suite de la réhabilitation de l'ovoïde rue d'Ayen pour 50 000 €,
- Chemisage du collecteur impasse David estimé à 8 000 €,
- Etude de réhabilitation adaptée du radier de l'ovoïde avenue de Général Leclerc estimé à 50 000 €,
- Travaux en urgence pour 50 000 €.

Une étude sera lancée afin de réaliser un schéma directeur d'assainissement et définir un programme de travaux.

Après une phase de diagnostic de notre réseau, un bilan sera rendu en fin de premier trimestre 2014 afin d'établir un programme pluriannuel d'investissement.

III. Budget de soins infirmiers à domicile

Le Service de Soins à Domicile est financé par l'Assurance Maladie. Il peut prendre en charge 36 personnes résidant à Saint-Germain-en-Laye, affiliées à la Sécurité Sociale. Le Service de Soins à Domicile dispose de 35 places pour les personnes âgées de plus de 60 ans et d'une place pour une personne âgée de moins de 60 ans présentant un handicap.

Les dépenses de ce budget correspondent pour l'essentiel à des dépenses de personnel. Le reste des dépenses concerne l'acquisition de petites fournitures (administratives, médicales) et le remboursement des frais de déplacement des infirmières. En 2014, le périmètre d'action et de subventionnement restera constant.

Pour 2013, les personnels employés par le SSIAD sont :

- 7 aides-soignantes à temps plein,
- 1 infirmière à mi-temps,
- 1 secrétaire à mi-temps,
- 1 infirmière coordinatrice à temps plein.